Sommaire du statut de l'espèce du COSEPAC

sur

L'hespérie Ottoé

Hesperia ottoe

au Canada

EN VOIE DE DISPARITION
2015

COSEPAC
Comité sur la situation
des espèces en péril
au Canada

COSEWIC
Committee on the Status
of Endangered Wildlife
in Canada

Les sommaires du statut de l'espèce du COSEPAC sont des documents de travail servant à déterminer le statut des espèces sauvages au Canada que l'on croit en péril. On peut citer le présent document de la façon suivante :

COSEPAC. 2015. Sommaire du statut de l'espèce du COSEPAC sur l'hespérie Ottoé (*Hesperia ottoe*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xx p. (www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default_f.cfm).

Note de production :
Le COSEPAC remercie Angele Cyr d'avoir rédigé le Sommaire d'évaluation de la situation sur l'hespérie ottoé (*Hesperia ottoe*) au Canada. La supervision et la révision de ce sommaire ont été assurées par Jennifer Heron, coprésidente du Sous-comité de spécialistes des arthropodes du COSEPAC.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, s'adresser au :

Secrétariat du COSEPAC
a/s Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Tél. : 819-938-4125
Téléc. : 819-938-3984
Courriel : COSEWIC/COSEPAC@ec.gc.ca
http://www.cosepac.gc.ca

Also available in English under the title COSEWIC Status Appraisal Summary on the Ottoe Skipper *Hesperia ottoe* in Canada.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2015.
N° de catalogue CW69-14/2-54-2015F-PDF
ISBN 978-0-660-02536-0

COSEPAC
Sommaire de l’évaluation

Sommaire de l’évaluation – mai 2015

Nom commun
Hespérie Ottoé

Nom scientifique
Hesperia ottoe

Statut
En voie de disparition

Justification de la désignation
Cette espèce est une spécialiste des prairies à herbes courtes et sablonneuses, qui se trouve en petites populations isolées dans des habitats de prairie fragmentés et en déclin du sud-ouest du Manitoba. Historiquement, cette espèce n’a été trouvée que dans seulement trois sites au Canada. Toute population restante dans son aire de répartition historique serait limitée à une très petite zone dans le sud-ouest du Manitoba. De récentes activités d’inventaire n’ont pas permis de trouver l’espèce, mais il y a de l’habitat qui demeure non inventorié à la Base des Forces canadiennes Shilo, car il est impossible d’y effectuer des relevés. Les menaces incluent le surpâturage, les plantes envahissantes qui peuvent supplanter les plantes hôtes, et la perte d’habitats restants en raison de l’agriculture.

Répartition
Manitoba

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2005. Réexamen et confirmation du statut en mai 2015.

COSEPAC
Sommaire du statut de l'espèce

Hesperia ottoe

Hespérie ottoé — Ottoe Skipper

Répartition au Canada : Manitoba

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2005. Réexamen et confirmation du statut en mai 2015.

Preuves

Espèce sauvage : *Hesperia ottoe* Edwards, 1866

Changement quant à l'admissibilité, à la taxinomie ou aux unités désignables : oui ☐ non ☒

Explication :

Sans objet.

Répartition

Changement de la zone d'occurrence :	oui ☐	non ☒	inc. ☐
Changement de l'indice de zone d'occupation (IZO) :	oui ☐	non ☒	inc. ☐
Changement du nombre de localités* actuelles connues ou inférées :	oui ☐	non ☒	inc. ☐
Nouvelles données importantes issues de relevés :	oui ☐	non ☒	

Explication :

L'hespérie ottoé se rencontre dans le centre des États-Unis et atteint la limite nord de son aire de répartition dans le sud du Manitoba (figure 1). Cette hespérie est une spécialiste des prairies mixtes à sol sableux. L'hespérie ottoé et son habitat sont répartis de façon irrégulière à l'échelle de l'aire de répartition mondiale de l'espèce (Coffin et Pfannmuller, 1988; Klassen *et al*., 1989; Royer, 1997).

L'hespérie ottoé a été observée à trois sites au Canada : 1) Treesbank (dates de collecte inconnues); 2) Aweme (1921 et 1926); 3) parc provincial de Spruce Woods (années 1980) (Klassen *et al*., 1989).

L'observation la plus récente de l'hespérie ottoé a été enregistrée dans le parc provincial de Spruce Woods, à la fin des années 1980 (COSEWIC, 2005; Westwood et Friesen, 2007; Friesen et Murray, 2010; Friesen et Murray, 2011; Murray et Friesen, 2012) (tableau 1). Le site du parc provincial de Spruce Woods est considéré comme existant parce que l'espèce y a été observée au cours des 50 dernières années et qu'on y trouve de grandes parcelles d'habitat de prairie sableuse à graminées courtes susceptibles d'abriter une population. Les sites de Treesbank et d'Aweme ne sont pas considérés comme existants.

La zone d'occurrence a été estimée comme étant petite ou nulle en 2005. Les paramètres utilisés par le

COSEPAC aux fins du calcul de la zone d'occurrence ont changé depuis, et la zone d'occurrence est maintenant estimée 4 km^2 (établie en 2014 selon la méthode du polygone convexe minimum au PPSW).

En 2005, le COSEPAC n'utilisait pas l'indice de zone d'occupation (IZO) et se fondait plutôt sur la zone d'occupation, alors estimée à 0 km^2. L'IZO est maintenant estimée à 4 km^2.

* définition de l'UICN de « localité ».

Information sur la population

Changement du nombre d'individus matures :	oui ☐	non ☐	inc. ☒
Changement de la tendance de la population :	oui ☐	non ☐	inc. ☒
Changement quant à la gravité de la fragmentation de la population :	oui ☐	non ☐	inc. ☒
Changement de la tendance de la superficie et/ou de la qualité de l'habitat :	oui ☐	non ☒	inc. ☐
Nouvelles données importantes issues de relevés :	oui ☐	non ☒	

Explication :

Les tendances de la population sont inconnues au Canada et relativement peu connues aux États-Unis (NatureServe, 2014). Même si l'espèce est largement répartie aux États-Unis, elle y est considérée comme peu commune à rare et y présente une répartition très localisée à la plupart des sites (Dana, 1991; NatureServe, 2014).

En 2002 et en 2003, des relevés ciblant l'hespérie ottoé ont été menés au Manitoba et en Saskatchewan, mais les recherches se sont révélées infructueuses (Webster, 2002; COSEWIC, 2005; Environment Canada, 2010).

Comme l'hespérie ottoé et l'hespérie du Dakota (*Hesperia dacotae*) ont été observées ensemble dans les mêmes sites de prairie (Dana, 1991), les relevés ciblant ces deux espèces peuvent être effectués conjointement (Environment Canada, 2010).

En 2004, Conservation Manitoba a réalisé des relevés ciblant conjointement l'hespérie ottoé et l'hespérie du Dakota (voir Stangl et Cantin, 2004) dans la région d'Entre-les-Lacs, au Manitoba, mais aucune hespérie ottoé n'a été observée.

En 2005 et en 2006, des relevés ciblant l'hespérie du Dakota ont été réalisés dans le cadre d'une étude qui avait pour but de comparer l'habitat de la réserve de prairie d'herbes longues (RPHL) à celui de la région d'Entre-les-Lacs du Manitoba dans le but d'évaluer la faisabilité de réintroduire l'hespérie du Dakota dans la RPHL. Bien que la plupart de ces sites soient occupés par des prairies à grandes graminées (type d'habitat auquel l'hespérie ottoé ne semble pas associé), la présence de l'hespérie ottoé dans de petits îlots de prairie à graminées courtes présents dans la région était jugée possible. Aucun individu n'a toutefois été observé (R. Westwood, données inédites; Environment Canada, 2010).

Entre le 1er juillet et le 12 août 2007, des relevés hebdomadaires ciblant l'hespérie ottoé ont été menés dans le parc provincial de Spruce Woods et les secteurs accessibles de la Base des forces canadiennes (BFC) Shilo (la BFC Shilo est utilisée activement à des fins d'entraînement militaire, et l'accès à certains secteurs est interdit en raison de la présence de munitions explosives non explosées). Aucune hespérie ottoé n'a été observée (Westwood et Friesen, 2007; Environment Canada, 2010).

En 2009, 2010 et 2011, des relevés ciblant des espèces de papillons diurnes rares ont été menés entre juin et août à 26 sites dans le sud-ouest du Manitoba, le parc provincial Birds Hill, le sud-est du Manitoba et le sud de la région d'Entre-les-Lacs. Aucune hespérie ottoé n'a été observée (Friesen et Murray, 2010, 2011; Friesen, 2012; Friesen, comm. pers., 2014).

Menaces

Changement de la nature et/ou de la gravité des menaces : oui ☐ non ☒ inc. ☐

Explication :

D'après des informations amassées aux États-Unis, l'espèce semble très vulnérable à l'altération de son habitat et a besoin de prairies mixtes à sol sableux non perturbées (Selby, 2005; Environment Canada 2010).

Comme l'espèce n'a pas été observée au Canada depuis les années 1980, les menaces qui compromettent sa survie sont inférées de celles qui pèsent sur d'autres espèces de papillons diurnes présentes au site du parc provincial de Spruce Woods. Les informations sur les menaces qui pèsent sur l'hespérie ottoé sont résumées à partir du programme de rétablissement établi pour l'espèce (Environment Canada, 2010). Ces menaces sont présentées conformément au système de classification des menaces de l'UICN-CMP (Union internationale pour la conservation de la nature et Partenariat pour les mesures de conservation [Conservation Measures Partnership, ou CMP]).

2. Agriculture et aquaculture

2.1 Cultures annuelles et pérennes de produits autres que le bois

Depuis la colonisation européenne, une grande partie des prairies indigènes, dont plus de 99 % des prairies mixtes et des prairies à grandes graminées indigènes au Manitoba, ont été converties en terres agricoles (Samson et Knopf, 1994). Une des principales menaces qui pèsent sur l'hespérie ottoé est la conversion en terres agricoles des derniers vestiges de prairies indigènes. Par exemple, la plupart des prairies mixtes situées immédiatement à l'ouest de la BFC Shilo ont été converties en champs de pommes de terre (COSEWIC, 2005).

En outre, les activités de fauchage et/ou de fenaison menées avant ou durant la période de vol des hespéries ottoé adultes peuvent causer directement l'élimination des plantes nectarifères essentielles à la survie de l'espèce et la croissance favorisée de plantes exotiques telles que le pâturin des prés (voir la menace 8) (McCabe, 1981; Dana, 1997).

2.3 Élevage de bétail

Les espèces de papillons diurnes spécialistes telles que l'hespérie ottoé sont vulnérables au surbroutage dans les habitats de prairie mixte sableuse (McCabe et Post, 1977; Royer et Marrone, 1992; Royer et Royer, 1998; Swengel et Swengel, 1999). Le surbroutage des communautés végétales en place peut entraîner l'élimination directe des plantes nectarifères et larvaires et causer le compactage du sol, une modification de l'humidité et d'autres paramètres du sol et le piétinement des chenilles (McCabe, 1981; Dana, 1997; Royer et Marrone, 1992; Swengel et Swengel, 1999).

5. Utilisation des ressources biologiques

5.1 Chasse et capture d'animaux terrestres

Les hespéries ne sont pas des papillons très spectaculaires, et la plupart des collectionneurs de lépidoptères leur témoignent peu d'intérêt. Toutefois, le fait qu'elle n'ait pas été observée depuis 35 ans pourrait la rendre plus intéressante aux yeux de certains collectionneurs.

L'hespérie ottoé est désignée menacée au Manitoba en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*, et il est illégal d'y récolter des spécimens de cette espèce sans permis scientifique (Environment Canada, 2010).

7. Modifications des systèmes naturels

7.1 Incendies et suppression des incendies

Historiquement, le feu constituait un processus important dans le maintien de la composition des espèces des prairies indigènes et de leur habitat. Les feux de friches étaient épars et ne détruisaient pas la totalité de l'habitat occupé par l'espèce, permettant ainsi aux adultes de recoloniser de nouveaux sites (Swengel, 1998a). Le brûlage dirigé peut être bénéfique parce qu'il favorise le maintien de la flore des prairies et de certaines espèces d'insectes, et certains gestionnaires des terres y recourent encore pour préserver la structure des prairies indigènes, mais il peut être dévastateur pour d'autres espèces d'insectes (Swengel, 2001).

Dans les prairies isolées, le brûlage dirigé peut causer la disparition de populations locales de certaines espèces spécialistes des habitats prairiaux comme l'hespérie ottoé, l'hespérie du Dakota et l'hespérie de Poweshiek (*Oarisma poweshiek*) (McCabe, 1981; Schlicht et Saunders, 1994; Swengel, 1996, 1998b, 2001; Orwig et Schlicht. 1999). On n'effectue actuellement aucun brûlage dirigé dans le parc provincial de Spruce Woods. Toutefois, les feux de friches allumés par les exercices militaires dans la BFC Shilo atteignent périodiquement les limites du parc et pourraient y avoir une incidence négative sur la survie d'éventuelles populations non détectées de l'espèce (COSEWIC, 2005).

8. Espèces et gènes envahissants ou autrement problématiques

8.1 Espèces exotiques (non indigènes) envahissantes

Les plantes indigènes des prairies présentes dans l'habitat de l'hespérie ottoé sont menacées par diverses espèces exotiques envahissantes telles que l'euphorbe ésule (*Euphorbia esula*), le pâturin des prés et le brome inerme (*Bromus inermis*). Une fois qu'elles ont envahi un territoire, ces espèces deviennent souvent dominantes et supplantent les graminées et herbacées non graminoïdes indigènes utilisées par les adultes et les chenilles de l'hespérie ottoé. L'euphorbe ésule a été observée à des densités variables à l'intérieur ou à proximité de certains sites occupés par l'hespérie dans le parc provincial de Spruce Woods et en particulier en bordure de routes dans la BFC Shilo (Westwood et Friesen, 2007). Cette plante est considérée comme une menace pour la qualité de l'habitat de prairie mixte dans le sud du Manitoba et représente donc une menace croissante pour l'habitat restant de l'hespérie ottoé (Environment Canada, 2010).

9. Pollution

9.3 Effluents agricoles et sylvicoles

L'hespérie ottoé pourrait être menacée par des pulvérisations non ciblées d'insecticides contre des ravageurs agricoles tels que les criquets (Royer et Marrone, 1992). L'utilisation d'herbicides pour lutter contre des plantes envahissantes telles que l'euphorbe ésule peut entraîner l'élimination d'herbacées non graminoïdes indigènes et des plantes nectarifères exploitées par l'hespérie (Royer et Marrone, 1992). En 2004, un

traitement chimique effectué contre l'euphorbe ésule aux abords du site d'Aweme a directement entraîné l'élimination de plantes nectarifères utilisées par l'hespérie ottoé qui étaient abondantes dans la prairie mixte (COSEWIC, 2005).

11. Changements climatiques et phénomènes météorologiques violents

Il est établi que les conditions météorologiques défavorables peuvent avoir un effet considérable sur l'abondance des papillons diurnes (Pollard et Yates, 1993). L'hespérie ottoé est vulnérable aux phénomènes météorologiques extrêmes tels que les hivers rigoureux, les gels tardifs, les saisons de croissance anormalement froides et humides, la sécheresse ou les incendies (Selby, 2005). De plus, la reproduction de l'espèce pourrait être compromise par les changements météorologiques et climatiques si l'altération des communautés végétales et de la phénologie réduisait la disponibilité des sources de nectar durant la période de vol des adultes.

Protection

Changement quant à protection effective : oui ☐ non ☒

Explication :

L'hespérie est inscrite à titre d'espèce en voie de disparition à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du gouvernement fédéral (*Gazette du Canada*, 2006). Elle a été désignée en voie de disparition par le COSEPAC en mai 2005.

L'hespérie ottoé a été désignée menacée en 1998 aux termes de la *Loi sur les espèces en voie de disparition* (CanLII, 2009) du Manitoba. En vertu de cette loi, il est illégal a) de tuer, de blesser, de posséder, de déranger ou d'importuner une espèce menacée; b) de détruire ou déranger l'habitat d'une espèce menacée ou d'y nuire; et c) d'endommager, de détruire ou d'enlever une ressource naturelle dont dépendent la survie et la propagation d'une espèce menacée (Environment Canada, 2010).

Rangs de conservation (NatureServe, 2014):

- Rang mondial : apparemment non en péril à vulnérable (G3G4).
- Rang national, États-Unis : N3N4.
- Rangs infranationaux :
  - Indiana, Missouri, Wisconsin : gravement en péril (S1)
  - Michigan : S1S2
  - Colorado, Dakota du Sud, Illinois, Iowa, Minnesota, Nebraska, Oklahoma : en péril (S2)
  - Kansas et Montana : en péril à vulnérable (S2S3)
  - Wyoming : vulnérable (S3)

L'hespérie ottoé n'est pas inscrite dans l'*Endangered Species Act* des États-Unis (loi fédérale).

Le gouvernement du Manitoba gère le parc provincial de Spruce Woods à des fins récréatives et de conservation.

Immigration de source externe

Changement de l'immigration de source externe constaté : oui ☐ non ☒

Explication :

Aux États-Unis, les populations d'hespéries ottoé sont menacées ou en déclin et présentent une répartition très localisée, et l'espèce y est considérée comme généralement peu commune à rare (NatureServe, 2014).

La qualité et la quantité de l'habitat de prairie mixte à sol sableux ont également décliné au Canada (Environment Canada, 2010). Cette hespérie ne se disperse pas sur de grandes distances, et une immigration de source externe est donc jugée peu probable (Environment Canada, 2010).

Analyse quantitative : Non effectuée, faute de données démographiques.

Changement quant à la probabilité de disparition du pays : oui ☐ non ☒ inc.☐

Détails :

Sans objet.

Sommaire et autres points à examiner : [p. ex. mesures de rétablissement]

Les principaux objectifs de rétablissement consistent à effectuer des relevés dans les milieux potentiellement ou historiquement occupés afin de déterminer si l'espèce est encore présente au Canada (Environment Canada, 2010).

Remerciements :

Nous remercions Environnement Canada (Lisa Twolan et Carolina Caceres) d'avoir affecté le temps et les ressources nécessaires à l'élaboration de ce rapport. Les personnes suivantes ont gracieusement fourni des informations sur l'espèce : Chris Freisen (CDC du Manitoba), Chris Schmidt (Collection nationale canadienne), Crispin Guppy (Ecofor Consulting Ltd), Cory Sheffield (Royal Saskatchewan Museum) et Claudia Copley (Royal BC Museum). Reginald Webster a rédigé le rapport de situation original sur l'hespérie ottoé (COSEWIC, 2005). Nous remercions les membres du Sous-comité de spécialistes des arthropodes du COSEPAC Syd Cannings et Cory Sheffield d'avoir examiné le rapport.

Experts contactés :

Boles, R. Novembre 2014**.** Biologiste des espèces en péril. Évaluation des espèces. Direction des espèces en péril, Service canadien de la faune, Environnement Canada, 351, boul. St. Joseph, Hull, Québec, K1A 0H3.

Cannings, S. Novembre 2014. Biologiste des espèces en péril. Division de la conservation du Nord, Région du Pacifique et du Yukon, Service canadien de la faune, Environnement Canada, 91782, Alaska Highway, Whitehorse, Yukon, Y1A 5B7.

Copley, C. Octobre 2014. Senior Collections Manager, Entomology. Royal BC Museum. 675, Belleville Street, Victoria, Colombie-Britannique, V8W 9W2.

Guppy, C. Octobre 2014. Biologiste principal. Ecofor Consulting Ltd., Whitehorse, Yukon.

Howes, B. Novembre 2014. Soutien scientifique, Programme des espèces en péril, Direction de la conservation des ressources naturelles, Direction générale de l'établissement et de la conservation des aires protégées, Parcs Canada, 30, rue Victoria, Gatineau, Québec, J8X 0B3.

Nantel, P. Novembre 2014. Bureau du scientifique en chef des écosystèmes, Direction générale de l'établissement et de la conservation des aires protégées, Parcs Canada, 30, rue Victoria, Gatineau, Québec, J8X 0B3.

Schmidt, C. Octobre 2014. Entomologiste. Collection nationale canadienne d'insectes, d'arachnides et de nématodes, Agence canadienne d'inspection des aliments, 960, avenue Carling, Édifice K.W. Neatby, Ottawa, Ontario, K1A 0C6.

Sheffield, C. Octobre 2014. Chercheur scientifique et conservateur en zoologie des invertébrés, Royal Saskatchewan Museum, 2340, Albert Street, Regina, Saskatchewan, S4P 2V7.

Snable, V. 2015. Service canadien de la faune, Région des Prairies et du Nord.

Snaith, T. Novembre 2014. Conseiller spécial. Direction de l'intégrité écologique, Agence Parcs Canada, 25, rue Eddy, 4e étage, 25-4-S, Gatineau, Québec, K1A 0M5.

Watkins, W. Novembre 2014. Direction de la protection des écosystèmes et des espèces sauvages, ministère de la Conservation du Manitoba, C.P. 24, 200, Saulteaux Crescent, Winnipeg, Manitoba, R3J 3W3.

Friesen, C. Juillet 2013. Gestionnaire de l'information sur la biodiversité. Centre de données sur la conservation du Manitoba, C.P. 24, 200, Saulteaux Crescent, Winnipeg, Manitoba, R3J 3W3.

Sources d'information :

Canada Gazette Part 3. 2009. Order Amending Schedule 1 to 3 of the Species at Risk Act. Vol. 140, No. 18 – August 15, 2006 (Également disponible en français : *Gazette du Canada*, Partie III. 2006. Décret modifiant les annexes 1 à 3 de la *Loi sur les espèces en péril*, Vol. 140, nº 18, le 15 août 2006).

Canadian Legal Information Institute (CanLII). 2009. Threatened, endangered and extirpated species regulation, Man. Reg. 25/98 (Last update on CanLII: 2006-11-07). Enabling Statute: *Endangered Species Act*, C.C.S.M. c. E111. Online. Disponible à l'adresse : (consulté le 5 janvier 2009) (Également disponible en français : Canadian Legal Information Institute (CanLII). 2009. *Règlement sur les espèces menacées, déracinées et en voie de disparition*, Règl. du Man 25/98 (dernière mise à jour : 2006-11-07). Loi habilitante : *Loi sur les espèces en voie de disparition*, C.P.L.M. c. E111).

Coffin, B. et L. Pfannmuller, eds. 1988. Minnesota's endangered flora and fauna. University of Minnesota Press, Minneapolis. Minnesota.

COSEWIC. 2005. COSEWIC assessment and status report on OttoeOttoe Skipper *Hesperia ottoe* in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa. vi + 26 pp. (Également disponible en français : COSEPAC. 2005. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur l'hespérie ottoé (*Hesperia ottoe*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. vii + 30 p.).

Dana, R.P. 1991. Conservation management of the Prairie skippers *Hesperia dacotae* and *Hesperia ottoe*: basic biology and threat of mortality during prescribed burning in spring. Minnesota Agricultural Experiment Station Bulletin 594-1991 (AD-SB-5511-S). University of Minnesota, St. Paul. 63 pp.

Dana, R.P. 1997. Characterization of three Dakota skipper sites in Minnesota. Rapport inédit, Minnesota Department of Natural Resources, Natural Heritage and Nongame Research Program, St. Paul, MN. December 22, 1997. 17+ pp.

Environment Canada. 2010. Recovery Strategy for Ottoe Skipper (*Hesperia ottoe*) in Canada. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Environment Canada, Ottawa. V + 24 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2010. Programme de rétablissement de l'hespérie Ottoé (*Hesperia ottoe*) au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, vii + 25 p.).

Friesen, C. 2014. Comm. pers. Centre de données sur la conservation du Manitoba.

Friesen, C. et C. Murray. 2010. Rare species surveys and stewardship activities by the Manitoba Conservation Data Centre, 2009. Report No. 2009-04. Manitoba Conservation Data Centre, Winnipeg, Manitoba. 20 pp.

Friesen, C. et C. Murray. 2011. Rare species surveys and stewardship activities by the Manitoba Conservation Data Centre, 2010. Report No. 2010-01. Manitoba Conservation Data Centre, Winnipeg, Manitoba. 24 pp.

Klassen, P., A.R. Westwood, W.B. Preston et W.B. McKillop. 1989. The Butterflies of Manitoba. Winnipeg: Manitoba Museum of Man and Nature. 300 pp.

McCabe, T.L. 1981. The Dakota skipper, *Hesperia dacotae* (Skinner): Range and biology, with special reference to North Dakota. Journal of the Lepidopterists' Society 35: 179-193.

McCabe, T.L. et R.L. Post. 1977. Skippers (Hesperoidea) of North Dakota. North Dakota Insects Pub. No. 11, North Dakota State University, Agricultural Experimental Station, Fargo, North Dakota.

Murray, C. et C. Friesen. 2012. Manitoba Conservation Data Centre Surveys and Stewardship Activities, 2011. Report No. 2012-01. Manitoba Conservation Data Centre, Winnipeg, Manitoba. 24 pp.

NatureServe. 2014. NatureServe Explorer: An online encyclopedia of life [web application]. Version 7.1 (2 February 2009). NatureServe, Arlington, Virginie. (consulté le 6 novembre 2014).

Orwig, T. et D. Schlicht. 1999. The last of the Iowa skippers. American Butterflies. 7(1): 4-12.

Pollard, E. et T.J. Yates. 1993. Monitoring Butterflies for Ecology and Conservation. Chapman and Hall, London.

Royer, R.A. et G.M. Marrone. 1992. Conservation status of the Dakota skipper (*Hesperia dacotae*) in North and South Dakota. Rapport inédit, U.S. Fish and Wildlife Service, Denver, CO. 44 pp.

Royer, R.A. 1997. Atlas of North Dakota butterflies. Jamestown ND: Northern Prairie Wildlife Research Center Home Page. http://www.npwrc.org/resource/distr/lepid/bflynd.html (Version 18SEP97)

Royer, R.A. et M.R. Royer. 1998. Report on an inventory of habitat and occurrence of Dakota skipper [*Hesperia dacotae* (Skinner 1911)] in the Towner-Karlsruhe Habitat Complex (McHenry County, North Dakota) during 1998. Rapport inédit, Division of Science, Minot State University, and U.S. Fish and Wildlfie Service, St. Paul, MN, 1er décembre 1998. 25+ pp.

Samson, F. et F. Knopf. 1994. Prairie conservation in North America. Bioscience 44(6): 418-421.

Schlicht, D. et M. Saunders. 1994. Completion of status surveys for the Dakota skipper (*Hesperia dacotae*) and the Poweshiek skipper (*Oarisma poweshiek*) in Minnesota (with additional data on the regal fritillary (*Speyeria idalia*). Rapport inédit, Minnesota Department of Natural Resources, Natural Heritage and Nonegame Research Program, St. Paul, MN. 29 juillet 1994. 22+ pp.

Schultz, C. 2001. Restoring resources for an endangered butterfly. Journal of Applied Ecology 38: 1007-1019.

Selby, G. 2005. Ottoe Skipper (*Hesperia ottoe* W.H. Edwards): a technical conservation assessment (Version PDF, 2.21 MB) [en ligne]. USDA Forest Service, Rocky Mountain Region [consulté le 26 novembre 2006].

Stangl, G. et K. Cantin. 2004. 2004 Survey of localities and habitats of the Dakota skipper, *Hesperia dacotae* in reference to sites previously examined by Reginald Webster. Rapport inédit. Manitoba Conservation, Wildlife and Ecosystems Protection Branch, Winnipeg, MB.

Swengel, A.B. 1996. Effects of fire and hay management on abundance of prairie butterflies. Biological Conservation 76: 73-85.

Swengel, A.B. 1998a. Effects of management on butterfly abundance in tallgrass prairie and pine barrens. Biological Conservation 83: 77-89.

Swengel, A. 1998b. Managing for Butterflies in Prairie: what do I do now that I want to manage for butterflies. North American Butterfly Association, Morristown, NJ. 7 pp.

Swengel, A.B. et S.R. Swengel. 1999. Observations of prairie skippers (*Oarisma poweshiek, Hesperia dacotae, H. ottoe, H. leonardus pawnee*, and *Atrytone arogos iowa*) (Lepidoptera: Hesperiidae) in Iowa, Minnesota, and North Dakota during 1988-1997. The Great Lakes Entomologist 32(4): 267-292.

Swengel, A.B. 2001. A literature review of insect responses to fire, compared to other conservation managements of open habitat. Biodiversity and Conservation 10: 1141-1169.

Webster, R. 2002. 2002 Survey of the Dakota skipper, *Hesperia dacotae* (Skinner). Rapport inédit. Canadian Wildlife Service, Environment Canada. 14 pp.

Westwood, A.R. et C. Friesen. 2007. Ottoe Skipper (*Hesperia ottoe*) and White Flower Moth (*Schinia bimatris*) surveys on CFB Shilo and Spruce Woods Provincial Park, Manitoba. Final report to the Canadian Wildlife Service. University of Winnipeg, Winnipeg, Manitoba. 42 pp.

Westwood, A.R. et C. Friesen. 2009. Occurrence and habitat of the endangered white flower moth, *Schinia bimatris* (Lepidoptera: Noctuidae), in Manitoba. Canadian Entomologist 141: 80-85.

RÉSUMÉ TECHNIQUE

Hesperia ottoe

Hespérie ottoé — Ottoe Skipper

Répartition au Canada : Manitoba

Données démographiques

Durée d'une génération	1 an
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre total d'individus matures?	Inconnu; l'espèce est peut-être déjà disparue du Canada.
Pourcentage estimé de déclin continu du nombre total d'individus matures sur [cinq ans ou deux générations].	Inconnu
Pourcentage [observé, estimé, inféré ou présumé] [de réduction ou d'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours des [dix dernières années ou trois dernières générations].	Inconnu
Pourcentage [prévu ou présumé] [de réduction ou d'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours des [dix prochaines années ou trois prochaines générations].	Inconnu
Pourcentage [observé, estimé, inféré ou présumé] [de réduction ou d'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours de toute période de [dix ans ou trois générations] commençant dans le passé et se terminant dans le futur.	Inconnu
Est-ce que les causes du déclin sont a) clairement réversibles et b) comprises et c) ont effectivement cessé?	. Inconnu b. Non c. Inconnu
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures?	Improbable

Information sur la répartition

Superficie estimée de la zone d'occurrence	4 km²
Indice de zone d'occupation (IZO)	4 km²
La population totale est-elle très fragmentée? • Dans le rapport de situation de 2005, l'interprétation de ce qui constitue une fragmentation grave était différente de celle proposée dans les lignes directrices actuelles du COSEPAC.	Non
Nombre de localité ∗	1
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] de la zone d'occurrence?	Déclin de l'habitat probable.
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] de l'indice de zone d'occupation?	Déclin de l'habitat probable.
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre de populations?	Non

∗ Voir « Définitions et abréviations » sur le site Web du COSEPAC et IUCN 2010 (en anglais seulement) pour obtenir des précisions sur ce terme.

Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre de localités?	Inconnu
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] de [la superficie, l'étendue ou la qualité de l'habitat?	Oui, un déclin de la qualité de l'habitat est constaté.
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre de populations?	Non
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre de localités?	Non
Y a-t-il des fluctuations extrêmes de la zone d'occurrence?	Non
Y a-t-il des fluctuations extrêmes de l'indice de zone d'occupation?	Non

Nombre d'individus matures dans chaque population

Population	**Nombre d'individus matures**
Total	Inconnu

Analyse quantitative

La probabilité de disparition de l'espèce de la nature est d'au moins [20 % sur 20 ans ou 5 générations, ou 10 % sur 100 ans].	Analyse non effectuée en raison d'un manque de données.

Menaces (réelles ou imminentes pour les populations ou leur habitat)

Les principales menaces qui pèsent sur l'hespérie ottoé sont la disparition de l'habitat de prairie sableuse indigène à graminées courtes et ou sa dégradation résultant de la conversion des terres, du surbroutage et de l'établissement de plantes exotiques envahissantes telles que l'euphorbe ésule.

Immigration de source externe (immigration de l'extérieur du Canada)

Statut des populations de l'extérieur	Menacées ou en déclin
Une immigration a-t-elle été constatée ou est-elle possible?	Inconnu
Des individus immigrants seraient-ils adaptés pour survivre au Canada?	Probablement
Y a-t-il suffisamment d'habitats disponibles au Canada pour les individus immigrants?	Inconnu
La possibilité d'une immigration depuis des populations externes existe-t-elle?	Peu probable

Nature délicate de l'information sur l'espèce

L'information concernant l'espèce est-elle de nature délicate? Non.

Historique du statut

COSEPAC : Espèce désignée en voie de disparition en mai 2005. Réexamen et confirmation du statut en mai 2015.

Statut et justification de la désignation

Statut : Espèce en voie de disparition	**Code alphanumérique :** B1ab(iii)+2ab(iii)
Justification de la désignation : Cette espèce est une spécialiste des prairies à herbes courtes et sablonneuses, qui se trouve en petites populations isolées dans des habitats de prairie fragmentés et en déclin du sud-ouest du Manitoba. Historiquement, cette espèce n'a été trouvée que dans seulement trois sites au Canada. Toute population restante dans son aire de répartition historique serait limitée à une très petite zone dans le sud-ouest du Manitoba. De récentes activités d'inventaire n'ont pas permis de trouver l'espèce, mais il y a de l'habitat qui demeure non inventorié à la Base des Forces canadiennes Shilo, car il est impossible d'y effectuer des relevés. Les menaces incluent le surpâturage, les plantes envahissantes qui peuvent supplanter les plantes hôtes, et la perte d'habitats restants en raison de l'agriculture.	

Applicabilité des critères

Critère A (déclin du nombre total d'individus matures) : Sans objet. Les tendances de la population sont inconnues.
Critère B (petite aire de répartition, et déclin ou fluctuation) : Le critère de la catégorie « en voie de disparition » B1ab(iii)+2ab(iii) est satisfait, car l'IZO et la zone d'occurrence sont inférieurs aux seuils , le nombre de localités se situe entre 1 et 3 et il y a un déclin continu observé de (iii) la superficie, de l'étendue et de la qualité de l'habitat.
Critère C (nombre d'individus matures peu élevé et en déclin) : Sans objet. Le nombre d'individus matures est inconnu.
Critère D (très petite population ou répartition restreinte) : Le critère D2 de la catégorie « menacée » est satisfait, car l'IZO et le nombre de localités (1-3) sont inférieurs aux seuils.
Critère E (analyse quantitative): Non effectuée en raison d'un manque de données.

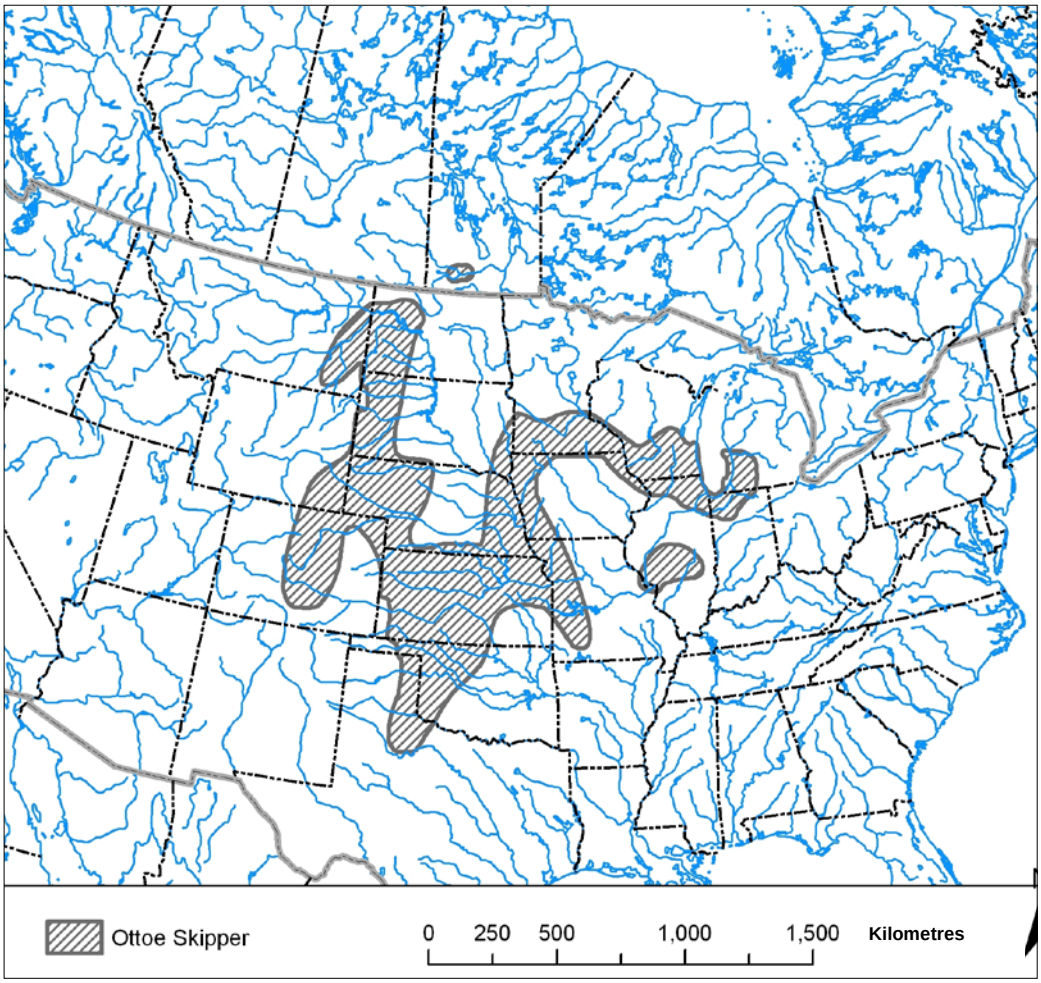

Veuillez voir la traduction française ci-dessous :
Ottoe Skipper = Hespérie ottoé
Kilometres = Kilomètres
1,000 = 1 000
1,500 = 1 500

Figure 1. Aire de répartition mondiale de l'hespérie ottoé (*Hesperia ottoe*) (COSEWIC, 2005).

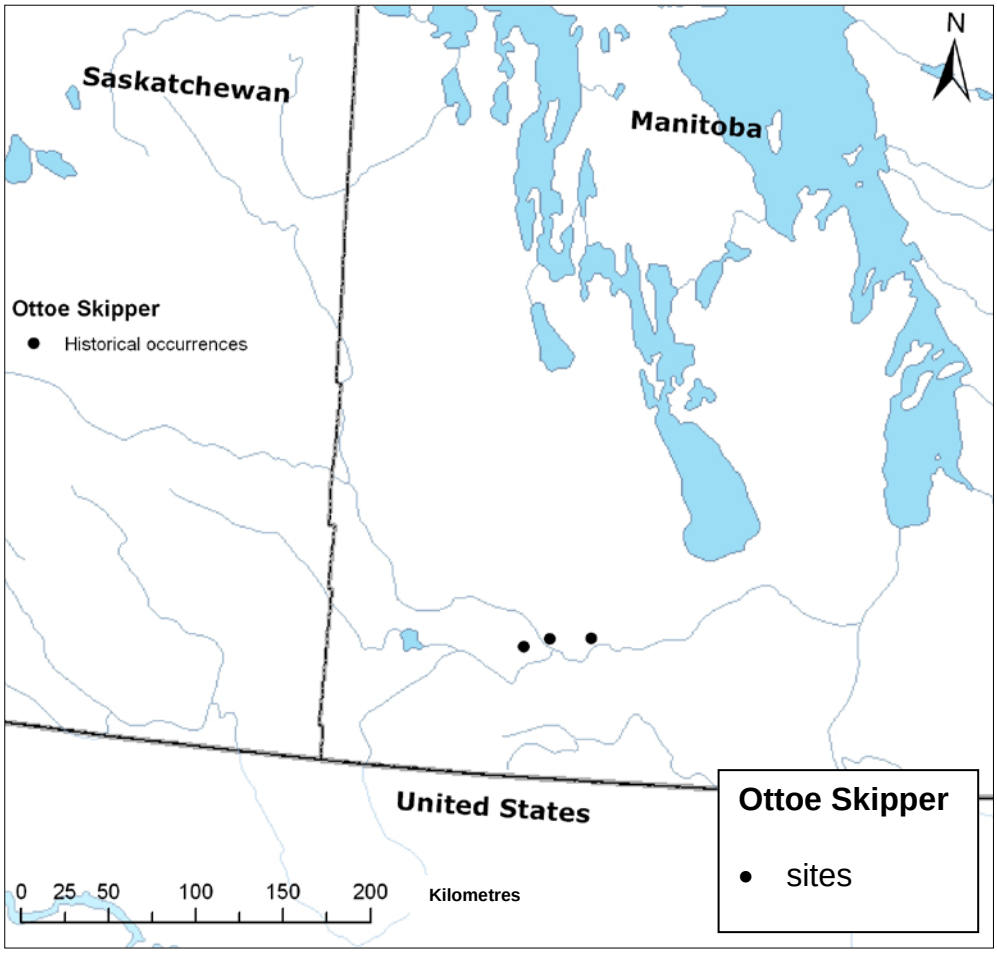

Veuillez voir la traduction française ci-dessous :
Ottoe Skipper = Hespérie ottoé
sites = sites
United States = États-Unis
Kilometres = Kilomètres

Figure 2. Aire de répartition canadienne de l'hespérie ottoé (*Hesperia ottoe*) (COSEWIC, 2005). Tous les sites canadiens se trouvent au Manitoba. Les points noirs correspondent d'est en ouest aux sites d'Aweme, de Treesbank (Rounthwaithe) et du parc provincial de Spruce Woods.

Tableau 1. Activités de recherche de l'hespérie ottoé, y compris les recherches menées conjointement aux relevés ciblant l'hespérie du Dakota. Aucune hespérie Ottoé n'a été observée durant ces relevés.

Année	Référence	Province	Nombre de sites visités	(C)iblé /(A)utre	Temps consacré aux recherches	Distance	Période
2001	Hooper, 2003	Sask.	S/O	A	S/O	S/O	Juin – Juillet 2001-2003
2002	Webster, 2003	Man., Sask.	S/O	A	S/O	S/O	Juin – Juillet 2002
2002	Rigney, comm. pers., 2012	Man.	S/O	A	S/O	S/O	S/O
2005	Morden, 2006	Man.	6	A	S/O	36 ha	12 au 22 juillet 2006
2006	Environment Canada, 2007	Man.	S/O	A	S/O	S/O	Juin – juillet 2006
2007	Webster, 2007; Rigney, comm. pers., 2012	Man., Sask.	S/O	A	S/O	S/O	Juin – juillet 2007
2011	Murray et Friesen, 2012	Man.	S/O	A	S/O	S/O	Juin – juillet 2011
2010 - 2012	Rigney, comm. pers., 2012	Man.	S/O	A	S/O	S/O	Juin – juillet 2010-2012
2002	Westwood, 2010	Man., Sask.	61	A	S/O		
2012	Westwood, comm. pers., 2012	Man.	S/O	A	S/O	S/O	S/O

HISTORIQUE DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a été créé en 1977, à la suite d'une recommandation faite en 1976 lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Le Comité a été créé pour satisfaire au besoin d'une classification nationale des espèces sauvages en péril qui soit unique et officielle et qui repose sur un fondement scientifique solide. En 1978, le COSEPAC (alors appelé Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada) désignait ses premières espèces et produisait sa première liste des espèces en péril au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) promulguée le 5 juin 2003, le COSEPAC est un comité consultatif qui doit faire en sorte que les espèces continuent d'être évaluées selon un processus scientifique rigoureux et indépendant.

MANDAT DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) évalue la situation, au niveau national, des espèces, des sous-espèces, des variétés ou d'autres unités désignables qui sont considérées comme étant en péril au Canada. Les désignations peuvent être attribuées aux espèces indigènes comprises dans les groupes taxinomiques suivants : mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, arthropodes, mollusques, plantes vasculaires, mousses et lichens.

COMPOSITION DU COSEPAC

Le COSEPAC est composé de membres de chacun des organismes responsables des espèces sauvages des gouvernements provinciaux et territoriaux, de quatre organismes fédéraux (le Service canadien de la faune, l'Agence Parcs Canada, le ministère des Pêches et des Océans et le Partenariat fédéral d'information sur la biodiversité, lequel est présidé par le Musée canadien de la nature), de trois membres scientifiques non gouvernementaux et des coprésidents des sous-comités de spécialistes des espèces et du sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones. Le Comité se réunit au moins une fois par année pour étudier les rapports de situation des espèces candidates.

DÉFINITIONS
(2015)

Espèce sauvage	Espèce, sous-espèce, variété ou population géographiquement ou génétiquement distincte d'animal, de plante ou d'un autre organisme d'origine sauvage (sauf une bactérie ou un virus) qui est soit indigène du Canada ou qui s'est propagée au Canada sans intervention humaine et y est présente depuis au moins cinquante ans.
Disparue (D)	Espèce sauvage qui n'existe plus.
Disparue du pays (DP)	Espèce sauvage qui n'existe plus à l'état sauvage au Canada, mais qui est présente ailleurs.
En voie de disparition (VD)*	Espèce sauvage exposée à une disparition de la planète ou à une disparition du pays imminente.
Menacée (M)	Espèce sauvage susceptible de devenir en voie de disparition si les facteurs limitants ne sont pas renversés.
Préoccupante (P)**	Espèce sauvage qui peut devenir une espèce menacée ou en voie de disparition en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle.
Non en péril (NEP)***	Espèce sauvage qui a été évaluée et jugée comme ne risquant pas de disparaître étant donné les circonstances actuelles.
Données insuffisantes (DI)****	Une catégorie qui s'applique lorsque l'information disponible est insuffisante (a) pour déterminer l'admissibilité d'une espèce à l'évaluation ou (b) pour permettre une évaluation du risque de disparition de l'espèce.

* Appelée « espèce disparue du Canada » jusqu'en 2003.

** Appelée « espèce en danger de disparition » jusqu'en 2000.

*** Appelée « espèce rare » jusqu'en 1990, puis « espèce vulnérable » de 1990 à 1999.

**** Autrefois « aucune catégorie » ou « aucune désignation nécessaire ».

***** Catégorie « DSIDD » (données insuffisantes pour donner une désignation) jusqu'en 1994, puis « indéterminé » de 1994 à 1999. Définition de la catégorie (DI) révisée en 2006.

Environnement Canada | Environment Canada
Service canadien de la faune | Canadian Wildlife Service
Canada

Le Service canadien de la faune d'Environnement Canada assure un appui administratif et financier complet au Secrétariat du COSEPAC.